

Le titre-repas : indispensable pour 80% des travailleurs en Belgique pour l'équilibre de leur budget alimentaire

Bruxelles, 16 mars - **Le titre-repas joue un rôle essentiel dans l'équilibre du budget alimentaire mensuel des travailleurs. Près de 50% des bénéficiaires disent attendre leurs titres-repas pour faire des dépenses alimentaires. Ce chiffre augmente jusqu'à 70% pour les travailleurs jugeant avoir du mal à boucler les fins de mois. C'est pour cette raison que quatre entreprises sur cinq se disent conscientes de la plus-value que représente le titre-repas sur le pouvoir d'achat de leurs salariés.**

C'est ce qui résulte d'une étude Listen commandée par VIA, l'association des émetteurs de chèques, et réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1.045 travailleurs bénéficiaires et 676 entreprises en Belgique.

En Belgique, un travailleur sur deux reçoit des titres-repas. Ces dernières années, ce pouvoir d'achat alimentaire supplémentaire pour les ménages est devenu un must : sa rapidité d'utilisation le démontre également. La moitié des consommateurs les utilisent dans les 15 jours et 80% le font dans le mois. Dans le contexte inflationniste actuel, 80% des bénéficiaires affirment que le titre-repas a un rôle important dans l'équilibre de leur budget alimentaire mensuel. En plus de cette inflation, de nombreux Belges ont encore subi le chômage temporaire lié au Covid en 2021 (20% de l'ensemble des travailleurs belges sur l'ensemble de l'année). D'après l'étude Listen, 51% des sondés ayant vécu le chômage temporaire ont été contraints de réduire leurs dépenses alimentaires car ils ne recevaient plus ou moins de titres-repas, ce qui représente donc 10% de l'ensemble des bénéficiaires interrogés.

Les entreprises sont conscientes de cet apport en pouvoir d'achat pour les salariés. Deux sur trois aimeraient augmenter la valeur faciale maximale et une sur trois souhaiterait avoir la possibilité d'octroyer jusqu'à 12€ par jour afin de pouvoir mieux se calquer sur l'inflation que nous connaissons actuellement. Il faut noter que ce plafond, limité à 8€ aujourd'hui, n'a pas été ajusté depuis 2014. Lorsque l'on se concentre uniquement sur les entreprises de moins de dix salariés, nous atteignons presque le chiffre d'une société sur deux qui souhaite avoir cette liberté. 85% des grandes entreprises ont également le souhait d'augmenter le plafond de 8€ par jour. 62% des entreprises belges octroient aujourd'hui la valeur faciale maximale.

Sven Marinus, président de VIA, explique « *La crise du Covid et l'inflation actuelle ont mis à jour de manière frappante les problèmes de pouvoir d'achat des ménages dans notre pays. 40% de nos bénéficiaires estiment avoir dû mal à boucler leurs fins de mois. C'est énorme ! Surtout lorsque l'on sait que 36% des travailleurs (+7% par rapport à l'étude de l'année dernière) économisent sur leurs dépenses alimentaires en temps de crise. Les profils qui font le plus attention à leurs dépenses alimentaires en temps de crise restent les ménages modestes, les femmes et les ouvriers mais aussi les 18-34 ans. Le titre-repas leur assure un précieux budget consacré à l'alimentaire. De plus, ce pouvoir d'achat n'est utilisable qu'en Belgique. Le titre-repas est donc aussi un bel outil de relance pour les commerces belges, dont l'horeca, qui ont fort souffert durant la crise du Covid.* »

Conclusion

Premières estimations de ce que représentent les titres-repas en Belgique en 2021

- Nombre de bénéficiaires en 2021 : +2,2 millions de travailleurs bénéficiaires
- Le nombre de commerçants affiliés : + de 30.000
- Nombres d'entreprises qui accordent cet avantage extra-légal : + de 120.000 entreprises
- L'impact positif que cela représente vu que les Belges comptent sur les TR pour leur budget alimentaire : indispensable pour 80% des travailleurs en Belgique

Si vous souhaitez plus d'informations veuillez contacter :

Arcia Nisol
VIA@teamlewis.com
+32 498 64 44 60

A propos de VIA :

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.